

## contacts

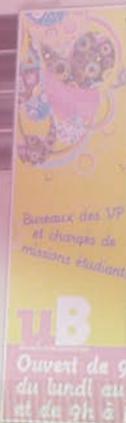
### *informations rme :*

CCAS  
2 place pierre-meunier  
21300 chenoue  
tel : 03 80 51 55 00

### *contact presse :*

emilie billot  
directrice de la communication  
tel : 03 80 51 56 17  
mail : emilie.billot@mairie-chenoue.fr

MAISON DE  
L'ETUDIANT



MAISON  
DE L'UNIVERSITE  
LETTRES - LANGUES  
ECONOMIQUES  
SCIENCE HUMAINES  
GESTION  
DROIT - SCIENCE POLITIQUE



# Revenu Minimum Etudiant



revue de presse



un engagement pour  
l'égalité des chances

la Croix  
jeudi 15 septembre 2011

FRANCE 7

CE QUI VA MIEUX

## Le revenu minimum étudiant fait des émules

► La ville de Plougastel-Daoulas (dans le Finistère) va allouer une aide financière aux jeunes poursuivant des études supérieures.  
► Vingt-deux communes françaises proposent ce dispositif à leurs étudiants.

« Nul ne devrait être dans l'obligation d'arrêter ses études pour des raisons financières, déclare Dominique Cap, maire de Plougastel-Daoulas, dans la périphérie de Brest (Finistère). En instaurant un revenu minimum étudiant (RME), nous apportons à ses bénéficiaires un coup de pouce pour que leurs études se déroulent plus sereinement. »

Les dossiers de demande de RME sont actuellement examinés par le centre communal d'action sociale (CCAS) et les premiers versements auront lieu d'ici à Noël. Le montant de l'aide dépendra du lieu d'études et des ressources parentales. Le CCAS versera la différence entre le montant nécessaire pour vivre dignement et les différentes ressources, bourses, allocations dont peut disposer l'étudiant. Un mode de calcul qui avantage délibérément les classes moyennes, qui s'estiment souvent délaissées par les dispositifs traditionnels d'aide sociale.

La ville souhaite aider une centaine de jeunes par an, soit 20 % de sa population étudiante. Pour ce faire, elle a provisionné 60 000 € dans un premier temps. « Grâce à une bonne gestion financière, nous disposons des fonds pour assurer la pérennité de cette mesure », précisent Dominique Cap et Yvette Moal, adjointe aux affaires sociales de Plougastel.

**Les dossiers de demande de RME sont actuellement examinés par le centre communal d'action sociale (CCAS) et les premiers versements auront lieu d'ici à Noël.**

Pour Damien Herrou, 22 ans, qui vient de déposer son dossier au CCAS, cette aide serait la bienvenue. « Mes parents me donnent 300 € par mois. C'est déjà beaucoup, mais insuffisant par exemple pour payer les frais d'inscription de mon école. Si j'étais dans l'obligation de travailler, je le ferais, mais avec des conséquences sur ma scolarité », affirme ce jeune élève ingénieur au Mans originaire de la commune. Car la condition pour obtenir l'aide à Plougastel est d'habiter depuis plus de deux ans dans la ville. Il est également recommandé de poursuivre ses études à Brest quand la formation souhaitée y est proposée. Pascal Olivard, président de l'Université de Bretagne occidentale (UBO), y voit un atout pour son établissement « L'idée peut faire des émules au sein de l'agglomération brestoise. Elle valorise aussi la diversité des diplômes proposés par les établissements d'enseignement supérieur de la pointe Bretagne. »

Le RME a été lancé à Chenôve, en Bourgogne, en 1989 : cette ville a été la première en France à le mettre en place. Depuis, 22 collectivités françaises ont proposé une aide de ce type, sous des formes diverses. Elles se sont toutes retrouvées hier à Chenôve afin de discuter de leurs pratiques et de leurs expériences. Avec l'envie, aussi, de convaincre d'autres villes de s'engager dans ce processus.

MIKAËL CABON  
(à Brest)



france bleu bourgogne



k6fm



rcf parabole



groupe nrj chérie fm nostalgie

television



00 tu  
le grand rendez00



france 3 bourgogne  
le 19/20



tf1  
le 13h

presse nationale | la gazette des  
communes



Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/76158/le-club-du-rme-lance-lappel-du-14-septembre/>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Le club du RME lance l'appel du 14 septembre

A. Cacciavo | France | Publié le 21/09/2011

**Douze communes, parmi les 25 recensées pour avoir mis en place le revenu minimum étudiant (RME), ont signé le 14 septembre à Chenôve (Côte-d'Or) « l'appel des villes engagées pour l'égal accès à la connaissance ».**

Leur objectif « réunir 100 villes dans ce club du RME d'ici à cinq ans » indique Jean Esmonin, le maire de Chenôve, où cette aide sociale, gérée par le CCAS, a vu le jour en 1989. Il a obtenu le soutien de l'association des maires ville et banlieue dont le président, Claude Dilain, s'est engagé à porter le dossier auprès de ses membres.

« La généralisation du RME ne peut pas passer par un dispositif figé qui serait pertinent partout, avertit Claude Dilain. Chaque commune doit trouver le dispositif qui lui semble le mieux adapté. »

420 euros par mois minimum À Chenôve (15 500 habitants), 2 035 jeunes ont bénéficié du RME, depuis sa mise en place. En 2010-2011, 55 jeunes en ont bénéficié, qui ont touché en moyenne 1 400 euros par an. Le RME vise à leur assurer chaque mois, une somme qui correspond « aux dépenses moyennes d'un étudiant », indique Caroline Communaudat-Hudelot, directrice du CCAS.

Le RME est versé lorsque les aides de l'État (APL et bourse) auxquelles s'ajoutent l'aide des parents (dont le montant est estimé selon leurs revenus, le nombre des personnes à charge dans le foyer et le montant des prestations sociales perçues) ne permettent pas d'atteindre la somme des dépenses moyennes d'un étudiant. Le RME vient compléter les rentrées d'argent de l'étudiant pour qu'il dispose au minimum de:

- 420 euros par mois s'il fait ses études à Dijon,
- de 570 euros s'il fait ses études ailleurs en Bourgogne,
- de 660 euros s'il fait ses études en dehors de la Bourgogne,
- et de 760 euros s'il fait ses études à l'étranger

1 étudiant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté Le RME fera-t-il effectivement école ? Jean Esmonin le souhaite, soulignant que, « toujours, à la veille de l'échéance présidentielle, la jeunesse fait figure de grande cause nationale » mais que « souvent, elle devient la grande oubliée une fois le verdict des urnes tombé ». Or « plus d'un étudiant sur cinq (21,9 %) vit sous le seuil de pauvreté ».

« La situation de précarité accroît considérablement les risques d'échec et d'abandon, encore plus chez celles et ceux qui, par nécessité, n'ont d'autres choix que d'exercer en parallèle de leurs études, une activité rémunérée sans relation aucune avec leur formation » ajoute-t-il, s'inquiétant également du coût des études qui « enregistre une énième augmentation pour cette rentrée 2011-2012 de +4,1 % selon la dernière étude » de l'Unef

## Le revenu minimum étudiant « demande à être mieux connu des collectivités locales » (Jean Esmonin, maire de Chenôve)

« La généralisation du RME (revenu minimum étudiant) ne peut pas passer par un dispositif figé qui serait pertinent partout. Chaque commune doit trouver le dispositif qui lui semble le mieux adapté. » C'est ce que déclare à AEF Claude Dilain, président de l'association des maires ville et banlieue, mercredi 14 septembre 2011 à Chenôve (Côte-d'Or). Il commente ainsi « l'appel des villes engagées pour l'égal accès à la connaissance », signé le même jour par 12 communes qui, en France, ont mis en place le RME ou un dispositif, autrement baptisé, similaire.

Plus de 25 communes, parmi lesquelles des villes de taille moyenne comme Dunkerque (70 000 habitants), ont déployé le RME depuis sa création en 1989 à Chenôve, selon les chiffres fournis par la ville, à l'origine de la journée organisée pour « faire école ». « C'est un dispositif qui demande à être mieux connu des collectivités locales », déclare à AEF Jean Esmonin, maire de Chenôve, à l'origine de la déclaration solennelle qui appelle à ce que « l'action volontariste d'élus locaux puisse servir d'exemple et participer d'une réelle ambition nationale ».

## 55 BÉNÉFICIAIRES PAR AN À CHENÔVE

Jean Esmonin souligne notamment que « toujours, à la veille de l'échéance présidentielle, la jeunesse fait figure de grande cause nationale » mais que « souvent elle devient la grande oubliée une fois le verdict des

urnes tombé ». Or « plus d'un étudiant sur cinq (21,9 %) vit sous le seuil de pauvreté ». « La situation de précarité accroît considérablement les risques d'échec et d'abandon, encore plus chez celles et ceux qui, par nécessité, n'ont d'autres choix que d'exercer, en parallèle de leurs études, une activité rémunérée sans relation aucune avec leur formation », ajoute-t-il, s'inquiétant également du coût des études qui « enregistre une énième augmentation pour cette rentrée 2011-2012 de +4,1 % selon la dernière étude » de l'Unef (AEF n°154054).

À Chenôve (15 500 habitants), 2 035 jeunes ont bénéficié du RME, depuis sa mise en place il y a 22 ans. En 2010-2011, 55 jeunes en ont bénéficié, pour un budget qui représente pour la ville 100 000 euros. Ils ont touché en moyenne 1 400 euros par an. L'étudiant candidat au RME doit remplir quatre conditions : être titulaire du baccalauréat, avoir moins de 27 ans, résider dans la commune de Chenôve depuis au moins trois ans et entrer dans les critères sociaux définis par le CCAS (centre communal d'action sociale).

## UN DISPOSITIF ÉVOLUTIF

Le RME vise à assurer aux bénéficiaires, chaque mois, une somme qui correspond « aux dépenses moyennes d'un étudiant », indique à AEF Caroline Communaud-Hudelot, directrice du CCAS. Le RME est versé lorsque les aides de l'État (APL et bourse) - auxquelles s'ajoutent l'aide des parents (dont le montant est estimé selon leurs revenus, le nombre des personnes à charge dans le foyer et le montant des prestations sociales perçues) -, ne permettent pas d'atteindre la somme des dépenses moyennes d'un étudiant.

DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 2011 - N°4253 www.forumeco.com 9

# COLLECTIVITÉS

## Chenôve agit pour l'égalité des chances et fait école

**Economie sociale.** Mis en place en 1989 par Roland Carraz, alors maire de Chenôve, le revenu minimum étudiant (RME) a permis à 2.000 étudiants de poursuivre leurs études supérieures. Le 14 septembre, Jean Esmonin, l'actuel maire de Chenôve, reviendra sur ce dispositif unique.

**L'**attribution au deux m(11) à m e bénéficiaire chenevelier du revenu minimum étudiant (RME) est le prestige de revenir sur ce dispositif original qui a fait des émules dans plus de 23 communes en France. Mis en œuvre en 1989, à l'initiative de Roland Carraz, le revenu minimum a été repris et enrichi par son successeur Jean Esmonin. Créé pour permettre aux étudiants issus de familles modestes de poursuivre leurs études supérieures, le revenu minimum étudiant est aujourd'hui encouragé par le secteur de la recherche éducative, sociale et culturelle. La pauvreté et la précarité en France touchent actuellement plus de 8,2 millions de personnes et concerne un nombre croissant de jeunes. Les derniers chiffres du chômage montrent une progression de 1,5 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Les étudiants ne sont pas beaucoup mieux lotis : 21,9 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En parallèle, les dépenses étudiantes ne cessent de croître et affichent, pour cette rentrée 2011-2012, une progression de 4,1 %. « Si la situation n'était pas aussi alarmante en 1989, elle l'est devenue au fil des ans, déclare Jean Esmonin, actuel maire de Chenôve. C'est pourquoi, à la mairie de Chenôve, nous avons, contre l'avis de certains, décidé de poursuivre et d'enrichir ce dispositif ». Les étudiants demandeurs doivent remplir trois conditions préalables : être titulaire du baccalauréat, avoir moins de 26 ans et résider dans la commune de Chenôve depuis au moins trois ans. Le principe d'attribution est simple : à partir d'un niveau forfaitaire des dépenses incompressibles constitués des frais de scolarité, du logement, de la nourriture et des loisirs sont déduits la participation financière de l'État (bourse et aide au logement) et l'aide des parents. Le revenu minimum peut donc être compris entre 230 et 2.290 euros selon les cas, soit une allocation moyenne d'environ 1.400 euros par étudiant et par an. Celle-ci a doublé depuis 1989.

**DES ÉVOLUTIONS CORRÉLÉES À L'AUGMENTATION DES FRAIS**

En 1999, le RME s'étiole d'une aide spécifique décernée aux étudiants qui doivent, de par leur cursus, effectuer des stages obligatoires. Cette aide, d'un montant de 765 euros par an, est attribuée en cas de stage non rémunéré qui ont lieu hors du lieu d'études. En 2000, les frais d'inscription pour certaines formations particulières, telles que les établissements privés, les écoles de commerce ou d'ingénieurs reconnues par l'État dont les frais d'inscription sont supérieurs à 3.050 euros. Enfin, en 2009, ce sont les stages à l'étranger, de plus en plus recommandés pour les étudiants, qui sont aidés, dans les mêmes conditions que les stages effectués en France. Une aide particulièrement appréciée des familles se situant légèrement au-dessus des seuils d'attribution des bourses d'État et qui, sans cet accompagnement, entièrement financé par le budget municipal, ne pourraient permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études et donc, d'accéder à certains métiers. Actuellement, la ville de Chenôve consacre près de 2 millions d'euros au revenu minimum étudiant, faisant ainsi de la formation et de la réussite de sa jeunesse une priorité. Par ailleurs, les étudiants résidants à Chenôve depuis moins d'un an reçoivent chacun un chèque d'une valeur de 35 euros pour s'acheter des livres. Une politique résolument offensive menée tambour battant par Jean Esmonin, qui a force de en faire la promotion, a convaincu 23 communes françaises d'adopter, et pour certaines d'adapter, ce dispositif à la typologie de sa population.

**MARIANNE TARRAGON-BÉAZÉ**

Cartographie des communes ayant adopté le dispositif du revenu minimum étudiant.

MAIRIE DE CHENÔVE

- plus de 100 000 habitants
- plus de 20 000 habitants
- plus de 10 000 habitants
- plus de 5 000 habitants
- moins de 5 000 habitants

« Le savoir qualifie la vie d'un homme »

**JEAN ESMONIN** est maire de Chenôve depuis 1999.

◆ **Le Journal du Palais.** Pourquoi organiser une journée événement le 14 septembre ?

◆ **Jean Esmonin.** Cette journée aura une tonalité particulière cette année. Au-delà du fait de communiquer autour du 2.000<sup>ème</sup> bénéficiaire du revenu minimum étudiant (RME) et de partager autour des expériences vécues par de jeunes Cheneveliers ayant bénéficié de ce dispositif, il s'agit surtout de

lancer un appel solennel dans le but d'interpeller la classe politique sur les difficultés réelles que rencontrent les étudiants et leurs familles, tant en termes de logement qu'en termes d'augmentation de frais d'inscription et de frais de fonctionnement. Je suis très fier que le conseil municipal ait repris et enrichi cet accompagnement indispensable à la jeunesse qui se sent bien trop souvent délaissée. Il s'agit là d'une action poli-

tique de qualité qui honore la ville de Chenôve.

◆ **Quel est le fond de votre appel solennel ?**

◆ En cette période pré-électorale, le débat préparatoire aux futures présidentielles et législatives doit faire émerger des solutions concrètes. Le RME a redonné espoir à une jeunesse moins favorisée en lui donnant les moyens d'accéder à une formation supérieure de grande qualité. Les 23 maires des communes

ayant adopté le dispositif du revenu minimum étudiant cosigneront cette déclaration solennelle. C'est un acte fort, engageant dont la finalité est de nationaliser ce dispositif.

◆ **Qu'espérez-vous de cette action commune ?**

◆ Que l'action que nos communes mènent, faite échec au niveau national. La jeunesse est, de Paris de tous, une grande cause nationale. Le revenu minimum étudiant favorise l'égalité des chances

et le droit à la connaissance pour tous. Nous avons mis nos jeunes sur le chemin de l'emploi et je suis intimement convaincu que le RME a vocation à être connu et reconnu par les collectivités locales et leurs élus qui partagent le souci de la réussite de leur jeunesse. Il revient aux pouvoirs publics d'être attentifs aux difficultés économiques des familles.

**PROPOS RECUEILLIS PAR M. T.-B.**

- Gazette Info - <http://www.gazetteinfo.fr> -

## Le RME a fait son nid à Chenôve

Posted By Aurélien Gaudriot On 14 septembre 2011 @ 20 h 54 min In Société [No Comments](#)

**A l'origine du Revenu Minimum Etudiant en 1989, la ville de Chenôve a fêté mercredi son 2000ème allocataire bénéficiaire de ce dispositif qu'elle souhaite généraliser au niveau national.**



Jean Esmonin, maire de Chenôve

Mère du Revenu Minimum Etudiant (RME), la municipalité de Chenôve l'a dignement honoré mercredi. Séduit par la notion d'égalité des chances, Roland Carraz, ancien maire de la commune, avait créé ce dispositif en 1989 s'apercevant que de plus en plus de familles peinaient à financer les études de leurs enfants. Son successeur Jean Esmonin (Parti Socialiste) a choisi de maintenir le RME, qui a depuis dépassé les frontières de l'agglomération dijonnaise pour être adopté par 22 autres municipalités de tous bords politiques. Outre les communes voisines - Chenôve, Longvic, Montbard et Venarey-les-Laumes - des villes telles que Dunkerque, Gravelines, Pornichet ou Champagne-au-Mont-d'Or ont choisi d'emboîter le pas et de proposer à leurs charges, le RME à leurs étudiants. A Chenôve, 2000 étudiants, généralement issus de milieux sociaux modestes, ont déjà pu profiter de ce dispositif considéré « comme un tremplin pour l'avenir » par Jean Esmonin. En effet, il permet d'accompagner financièrement les étudiants dans la poursuite de leurs études supérieures. Certains le touchent en complément de la bourse.

## Entre 130 et 2290 euros

Pour en bénéficier l'étudiant doit avoir moins de 27 ans, doit habiter au sein même de la commune depuis plus de trois ans, être titulaire du baccalauréat et avoir entamé des études supérieures. Le montant annuel de l'allocation est compris entre 130 euros à 2290 euros au maximum sur neuf mois. Depuis sa création, le Revenu Minimum Etudiant a coûté environ deux millions d'euros à la ville de Chenôve. Mais il s'agit d'une absolue nécessité selon Jean Esmonin « Chaque année, nous avons entre 60 et 80 dossiers à examiner [...] Il fut un temps où si l'on avait écouté un certain nombre de bien-pensants, on aurait stoppé le RME, ce qui aurait été une grosse erreur. Aujourd'hui nous continuons » a-t-il expliqué dans une interview accordée à *La Gazette de Côte-d'Or et France Bleu Bourgogne*. « Le RME a affiché toute sa pertinence dans nos communes, favorisant l'égalité des chances et le droit à la connaissance pour tous. Il est temps que ce dispositif fasse école au niveau national. »

## Répandre le RME en France

Mercredi, des représentants de 22 communes appliquant le RME se sont déplacés pour échanger sur le sujet. Des bénéficiaires de Chenôve ont témoigné de leur parcours et expliqué ce que le RME leur avait apporté. A l'orée des élections présidentielles, où les candidats feront du thème de la jeunesse une de leurs priorités, les élus ayant adopté le RME ont décidé de lancer un appel national, dans le but de répandre ce dispositif et le généraliser en France. Jean Esmonin regrette de devoir établir le même constat qu'en 1989 « La situation ne s'est pas améliorée, mais plutôt dégradée... Le chômage est en augmentation inquiétante, les droits d'inscription et autres dépenses obligatoires ont augmenté de plus de 30 % depuis 2006 ! Alors que les aides n'ont augmenté que de 13 % ... » Des études récentes ont démontré qu'un étudiant sur cinq vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Un constat « accablant » que Jean Esmonin aimerait voir disparaître en partie grâce au RME.

Article printed from Gazette Info <http://www.gazetteinfo.fr>

URL to article <http://www.gazetteinfo.fr/2011/09/14/le-rme-a-fait-son-nid-a-chenove/>

Le RME vient compléter les rentrées d'argent de l'étudiant pour qu'il dispose au minimum de 420 euros par mois s'il fait ses études à Dijon, de 570 euros s'il fait ses études ailleurs en Bourgogne, de 660 euros s'il fait ses études en dehors de la Bourgogne et de 760 euros s'il fait ses études à l'étranger.

« À Chenôve, la participation de la famille s'établit entre 10 et 40 % de ces sommes », précise Caroline Hudelot.

Les critères pour prétendre au RME ainsi que le montant accordé varient d'une commune à l'autre. Le dispositif évolue également dans le temps ainsi que le montre l'exemple de Chenôve. De 26 ans, l'âge pour en bénéficier est passé à 27 ans, par une délibération début 2011. Le RME a été renforcé en 1999

par une aide spécifique d'un montant de 765 euros par an pour les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, effectuer des stages à l'étranger, non rémunérés. Il a également été révisé, en 2000, pour les étudiants pour lesquels les frais d'inscriptions sont élevés. « C'est le cas des étudiants qui suivent une formation délivrée uniquement par des écoles privées ou semi-publiques, type école de commerce ou d'ingénieur, dont les frais d'inscription sont supérieurs à 3 050 euros par an, souligne Caroline Communaudat-Hudelot. Pour ces cas particuliers, le montant de la bourse n'est pas pris en compte, dans le calcul du RME. »

## CONTRE-PARTIES

« Certaines villes demandent aux bénéficiaires une contre-partie, explique Claude Dilain. C'est, je pense, la principale différence entre les dispositifs mis en place. » Chenôve ne demande aucune contre-partie. Longvic, également ville banlieue de Dijon, demande en revanche aux étudiants qu'ils s'engagent, par exemple, à tenir un bureau de vote ou à participer à l'organisation d'un



repas des aînés, en s'inscrivant sur une liste qui recense toutes les manifestations pour lesquelles la ville recherche des bénévoles

Aucune commune n'a mis en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact de leur dispositif sur l'accès aux études supérieures. « Le taux de réussite des étudiants est proche de 100 %, souligne Claude Gilain. Les témoignages montrent qu'il y a peu d'échec parmi les bénéficiaires du RME alors que 90 000 étudiants échouent à l'université dès le premier cycle. Les communes citent tout au plus un ou deux cas d'échec alors que le dispositif a souvent plusieurs années. Cela montre tout son intérêt. »

# CÔTE-D'OR

## SOMMAIRE

- Justice p. 6
- Carnet p. 12
- Grande région p. 14
- Hippisme p. 15
- France et Monde p. 17
- Grand Angle p. 22
- Bourse p. 24
- Sports p. 26
- Arts & Loisirs p. 38
- Pages Enfants p. 42

**SOCIAL.** Aujourd'hui, la Ville de Chenôve fête son 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire du RME et lance un appel national.

## Un revenu minimum étudiant bientôt généralisé ?

23. C'est le nombre de municipalités en France, de gauche et de droite, qui ont adopté un RME destiné à leurs étudiants. 4. En Côte-d'Or, quatre communes ont opté pour ce RME : outre Chenôve, ce sont Longvic, Venarey-Les Laumes et Montbard.

La municipalité de Chenôve est à l'origine de ce revenu minimum étudiant. Aujourd'hui, elle fête son 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire et entend transmettre un message très politique. Précisions.

Créé en 1989 à l'initiative du maire socialiste de l'époque Roland Carraz, puis maintenu par son successeur Jean Esmonin, le Revenu minimum étudiant (RME) sera aujourd'hui à l'honneur. Non seulement la Ville de Chenôve recevra le 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire (lire ci-dessous) mais accueillera aussi les vingt-deux autres communes françaises qui appliquent, à leurs charges, ce RME. On retrouve d'ailleurs aussi bien des municipalités de gauche que de droite, à l'image de Dunkerque, Pornichet ou Champagne-au-Mont-d'Or.

**Une allocation de 130 € à 2 290 €**  
Ce RME, un « outil pour l'égalité des chances », comme le souligne Jean Esmonin,



Les étudiants bénéficiaires doivent avoir moins de 27 ans et résider sur la commune qui applique ce RME depuis au moins trois ans. Photos Philippe Bruchet

« C'est un tremplin pour l'avenir, nous sommes fiers de ce dispositif », explique le maire de Chenôve. « Cela dit, nous profiterons de cette

journée pour lancer un appel à la classe politique pour que ce dispositif fasse école au niveau national. » Dispositif unique, le RME permet d'accompagner financièrement les étudiants dans la poursuite de leurs études supérieures. Le montant annuel de l'allocation va de 130 € au minimum à 2 290 € au maximum sur neuf mois, et peut être cumulé à une bourse (sous conditions).

Reste qu'au-delà des différents témoignages présentés aujourd'hui en mairie de Chenôve, en présence de plusieurs actuels et anciens bénéficiaires, les élus des vingt-deux autres communes associées à ce RME en-

**Une déclaration solennelle sera cosignée par tous les élus ayant mis en place le RME**

tendent promouvoir à l'échelle nationale le dispositif afin de « faire rempart à la crise pour favoriser l'avenir de la jeunesse ».

Un acte très politique donc, destiné à intégrer la réflexion et le débat de la campagne présidentielle, d'autant que la plupart des candidats en lice ont placé la jeunesse au sein de leur programme.

**EMMANUEL HASLE**  
[emmanuel.hasle@lebienpublic.fr](mailto:emmanuel.hasle@lebienpublic.fr)

## L'ÉCLAIRAGE



**JEAN ESMONIN**  
Maire PS de Chenôve

### « Un constat accablant »

« Ce revenu minimum étudiant est une initiative de la Ville de Chenôve et s'est trouvé concrétisé à un moment où nous nous sommes aperçus que les familles modestes avaient de grosses difficultés à supporter les frais de scolarité pour des études supérieures. C'était en 1989. Aujourd'hui, nous sommes en 2011 et nous faisons le même constat. Depuis 1989, la situation ne s'est absolument pas améliorée, elle s'est dégradée ! Le constat que je fais est politique et il est extrêmement sévère. Le chômage des jeunes est en augmentation inquiétante, les droits d'inscription et autres dépenses obligatoires ont augmenté de plus de 30 % depuis 2006 ! Alors que les aides n'ont augmenté que de 13 %... Ce qui fait qu'aujourd'hui, il ne faut pas s'ottermer que la part des jeunes de milieu modeste accédant aux études supérieures a décliné de 5 %. C'est un constat terriblement accablant. »

### CHENÔVE

## Une aide pour les étudiants

Afin de lutter contre la précarité des étudiants, la Ville a mis en place le RME (revenu minimum étudiant). Elle vient de fêter son 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire.



Le maire Jean Esmonin en compagnie du 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire du RME à Chenôve. Photo Frédéric Vaussard

Visiblement très fière, sans être orgueilleuse, de son initiative prise en 1989 sous l'ère Roland Carraz, la Ville de Chenôve a organisé, mercredi, la journée Rencontre des villes engagées dans le dispositif RME. Elle a profité de son 2 000<sup>e</sup> bénéficiaire en la personne de Masri Aladin, 23 ans, et en passe de devenir avocat au barreau de Paris, pour réunir l'ensemble des communes qui adhèrent à ce dispositif dont les critères sont triples pour Chenôve : il faut être engagé dans des études supérieures, avoir moins de 27 ans et vivre à Chenôve depuis au moins trois ans.

Le maire Jean Esmonin, aidé par son adjointe Sandrine Richard et la directrice du CCAS Caroline Communaudat-Hudelot, a préparé et animé cette journée dont le point d'orgue a été la signature, par Claude Dilain, président de l'association Maires,

Ville et Banlieue, du maire de Chenôve et de toutes les villes engagées dans le RME, de « l'appel du 14 septembre des villes engagées pour l'égal accès à la connaissance et au savoir ». Avant cela, Chenôve a dressé le bilan de toutes ses années RME, une marque de fabrique spéciale Chenôve.

Près de 2 millions d'euros ont été engagés dans le dispositif depuis sa création, soit entre 80 000 et 100 000 € par an, avec un nombre de bénéficiaires qui atteint les deux mille aujourd'hui. Les maires des autres « villes RME » ont apporté leur té-

moignage sur leur manière de mettre en place le RME. Si certaines différences existent entre elles, l'esprit reste le même : celui de lutter contre la précarité des étudiants et des coûts de la vie qui ne cessent de croître. Les quatre piliers du RME ont été rappelés par Jean Esmonin : promotion, responsabilisation, intégration, émancipation. De nombreux bénéficiaires ont vanté les mérites du RME et rappelé combien il est, ou a été, un coup de pouce indéniable dans leur vie d'étudiant ou de professionnel.

### MARSANNAY-LA-CÔTE



Les enfants ont pu goûter aux joies de la vendange. Photo Annie Goubet

## Des écoliers dans la vigne

Nadège Pestana, enseignante à l'école maternelle La Porte-d'Or, a emmené ses élèves « vendanger » et visiter une cuverie au domaine Bruno Clair à Marsannay-la-Côte.

Armés de sécateurs, ils ont pu couper le raisin, le mettre dans le seu (certains le mettaient directement sous la grappe pour ne pas avoir à la toucher : « Trop collante ! ». Isabelle Clair leur a expliqué qu'il fallait cueillir les grappes aux grains jaunes dorés et laisser ce que l'on appelle les verjus (les raisins verts, pas mûrs). Ils se sont ensuite dirigés vers le pressoir où les grappes seront écrasées pour ensuite don-

ner un jus très sucré qu'ils ont goûté. Tous ont pu également monter à l'échelle, encadrés par Isabelle Clair et Nadège Pestana, observer ce qui se passe dans une cuve où les raisins rouges sont en train de macérer. La visite s'est terminée dans un local où les bouteilles sont lavées et séchées avant d'être remplies et étiquetées mécaniquement. Les enfants ont apprécié cette balade qui leur a permis de connaître un peu mieux le monde viticole qui les entoure à Marsannay-la-Côte et surtout de participer à ce moment important : les vendanges.